

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DES DEUX RIVES

*Centre Intercommunal
d'Action Sociale*

Nombre de membres

en exercice : 22

Nombre de membres

présents ou représentés : 16

Date de la convocation :

01 décembre 2025

EXTRAIT n°68
Registre des Délibérations du
Conseil d'Administration
Séance du 15 décembre 2025

L'An deux mille vingt cinq,
le 15 décembre à 09 heures 30 minutes,

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes des Deux Rives dûment convoqué, en session ordinaire, en date du 01 décembre 2025, s'est réuni dans la salle du Conseil sous la Présidence de Monsieur ZANIN Daniel, en l'absence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président, empêché.

2025-D-4-2-4-68 création emplois saisonniers 2026

Présents :

Monsieur BONGIOVANNI Gérard, Madame BOUSSIÉ Anne-Marie, Madame CLUCHIER Marie Christine, Madame CONTANT Véronique, Monsieur CRISTIN Robert, Monsieur DINIZ-DUPRAT Jean Luc, Madame DUBURC Sylvie, Madame DUJAY-BLARET Janine, Monsieur DUPUY Jean, Madame ESCUDÉ Vanessa, Monsieur GROTTTO Serge, Monsieur MARCHIOL Lido, Monsieur MÉRIEL Guy, Madame VRECH Régine, Monsieur ZANIN Daniel,

Procurations :

Madame PÈRE Catherine à Monsieur ZANIN Daniel,

Absents :

Madame BARDOLS Geneviève, Monsieur BENVENUTO Raymond, Madame DUCASSE Marie-Noëlle, Madame GAILLARD Elisabeth, Madame MAERTEN Marie-Bernard, Madame MALOSSE Sylvie,

Est désignée secrétaire de séance : Madame DUJAY-BLARET Janine

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.13

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : cias@cc-deuxrives.fr

AR Prefecture

082-268202967-20251215-2025_D_4_2_4_68-DE

Reçu le 16/12/2025

Publié le 2025-D-4-2-4-68

Objet : Création d'emplois saisonniers 2026

Service émetteur : CIAS

Rapporteur : Monsieur ZANIN Daniel, Vice-Président du CIAS

Comme chaque année, le CIAS crée des emplois saisonniers afin de pallier aux congés d'été des agents ; aussi, le Président propose de créer 3 emplois d'adjoints administratifs (Catégorie Hiérarchique C) saisonniers d'un mois durant la période estivale 2026, chacun sur les postes suivants :

- 2 au service administratif d'aide à domicile à temps complet,
- 1 au service administratif « résidence Balivernes » à temps complet,

La rémunération de ces agents contractuels sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade.

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration :

- de créer les emplois sus-visés,
- de prévoir les crédits correspondants au budget 2026,
- de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces recrutements.

AR Prefecture

082-268202967-20251215-2025_D_4_2_4_68-DE

Reçu le 16/12/2025

Publié le 16/12/2025

Compte tenu de ce qui précède,

Le Conseil d'Administration,

OUI l'exposé de Monsieur le Président

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ADOPTE la proposition que ci-dessus
- AUTORISE Monsieur Jean-Michel BAYLET Président du CIAS ou en son absence Monsieur Daniel ZANIN, Vice-Président, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour,
mois et an que ci-dessus

Pour extrait conforme,
Valence d'Agen, le 15 décembre 2025

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CIAS,

Daniel ZANIN



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 16 DEC. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le 16 DEC. 2025

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montauban dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site internet www.telerecoeurs.fr